

FORMATION AU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE MONITEUR DE CANOE-KAYAK, EAU CALME – EAU VIVE

*Fédération Française de Canoë-Kayak,
organisme de formation n° 119 405 161 94 déclaré à la DIRRECTE Ile de France*

Intitulé du stage : Formation au CQP de moniteur de canoë-kayak, option eau calme - eau vive.

Nature de l'action : Action de préformation et de préparation à la vie professionnelle.

Public concerné :

- Moniteurs canoë-kayak, MFPC et MFPC eau calme - eau vive, dans les conditions suivantes :
 - o à jour de leur recyclage si la date de validité du diplôme fédéral est dépassée,
 - o titulaires d'une Pagaie Couleur Bleue en eau calme et d'une Pagaie Couleur Bleue en eau vive,
 - o titulaires d'une licence canoë Plus pour l'année concernée.

Objectifs de la formation :

- Intégration de son activité dans le fonctionnement de sa structure :
 - o S'intégrer de façon professionnelle dans sa structure et participer à son fonctionnement ;
 - o Auto-évaluer ses interventions ;
 - o Rendre compte de ses actions auprès de son responsable ;
- Préparer à la certification du CQP de moniteur canoë-kayak, option eau calme – eau vive :
 - o Entretien oral de 15 minutes portant sur l'intégration professionnelle ;
 - o Etude de cas par écrit, à partir d'un support photo ou vidéo projeté, portant sur la sécurité préventive ;
 - o Test pratique de sécurité individuelle et de sauvetage d'un pagayeur en eau vive de classe II comportant un ou plusieurs passages de classe III.

Durée de la formation :

- **2 jours, pour 14 heures de formation**

Dates, horaires et lieux :

Ouverture de la formation : le samedi 26 mai 2018 à 9h

Clôture de la formation : le dimanche 27 mai 2018 à 18h

Lieu de la formation : Porcieu (Espace Eau Vive de l'Isle de la Serre)

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement fournis par l'organisme de formation :

Responsable pédagogique : Laurent BROSSAT (Conseiller Technique Régional)

Intervenants :

- Rémy ALONSO

Moyens pédagogiques de l'organisme de formation :

- Salle de formation
- Remise d'une documentation correspondant à l'action.

Modalités de sanction de la formation :

- Certification du bloc 4 du CQP ;
- Epreuve de sécurité comportant deux tests, l'un en salle le second en eau vive ;
- Délivrance d'une attestation de fin de formation à l'issue de la formation.

Tarif de la formation :

Coût pédagogique : 150 € par personne.

Frais d'hébergement et de restauration : se renseigner auprès du CRCK Auvergne Rhône-Alpes

Les frais pédagogiques seront facturés au club ou à la structure membre de la FFCK qui a inscrit le stagiaire. Si le stagiaire est salarié de la structure et que celle-ci souhaite solliciter une prise en charge des frais pédagogiques auprès de son OPCA Uniformation, elle devra prendre contact avec l'antenne régionale Uniformation.

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA FORMATION

Programme prévisionnel

Samedi 26 mai 2018 - 1^{ère} journée de formation

9h00	Accueil des stagiaires, présentation de la formation
9h30	Séquence n°1 : Présentation du CQP de moniteur de canoë-kayak et des conséquences sur le statut de moniteur
10h00	Séquence n°2 : Connaître mes droits et mes devoirs en tant que professionnel du canoë-kayak : <ul style="list-style-type: none"> - Statuts d'exercice professionnel du titulaire du CQP - Droit et devoirs du moniteur professionnel - Relations hiérarchiques et fonctionnelles dans une structure associative et dans une structure commerciale - Evolution vers les autres diplômes professionnels d'encadrement des sports de pagaie
12h	Repas
14h00	Séquence n°3 : Organiser le premier accueil des pratiquants dans un esprit de démarche qualité : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la structure et l'espace - Avoir une présentation et une communication agréable et efficace - Savoir présenter la fédération et sa structure
16h00	Séquence n°4 : Maîtriser les conditions d'organisation de la pratique des sports de pagaie en eau calme et en eau vive : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les Accueils Collectifs de Mineurs - Pour les publics scolaires - Pour les autres publics encadrés - Pour la location de matériel
18h00	Fin de la première journée de formation

Dimanche 27 mai 2018 - 2^{ème} journée de formation (l'ordre des épreuves pourra évoluer selon un ordre de passage défini par le jury)

9h00	Epreuve n°1 : Entretien oral de 15 minutes portant sur : <ul style="list-style-type: none"> - La présentation de sa structure - Les principes d'une intégration professionnelle réussie - Les modalités d'amélioration de son action de moniteur professionnel.
11h00	Epreuve n°2 : Epreuve écrite de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - Projection d'un support photo ou vidéo - Réponse par écrit aux questions relatives à l'analyse des paramètres de la sécurité liés à l'environnement et aux modalités d'organisation et de conduite du groupe pour naviguer en sécurité
12h	Repas
14h00	Epreuve n°3 : Epreuves pratiques de sécurité en eau vive : <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve de sauvetage d'un pagayeur en difficulté - Epreuve de sécurité individuelle en classe II pouvant comporter des passages de classe III
18h00	Fin de la formation

*Les horaires de la formation peuvent être soumis à ajustement